République Française
VILLE DE TOULON
Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales
Pôle Assemblées
Tél. 04.94.36.30.81
ASSEMBLEE@mairie-toulon.fr

CONSEIL MUNICIPAL

DU

JEUDI 28 MARS 2019

ORDRE DU JOUR

DECISIONS **2**
FINANCES **5**
CONTRATS PUBLICS **6**
SECURITE CIVILE **7**
SOLIDARITES **8**
CULTURE - ANIMATION CULTURELLE **9**
SPORTS **10**
PERSONNEL **11**
ADMINISTRATION GENERALE **12**
COMMERCE **13**
BATIMENTS - TRAVAUX **14**
JEUNESSE **15**
POLITIQUE DE LA VILLE **16**
GESTION DU PATRIMOINE - FONCIER **17**

DECISIONS

COMPTE RENDU

Compte rendu des diverses décisions prises par Monsieur le Maire de Toulon, Ancien Ministre, dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : règlements des frais et honoraires, assurances, ester en Justice, louage de choses pour le mois de **Mars 2019**, en application des délibérations du 9 avril 2014 et du 25 novembre 2016 enregistrées sous les numéros 2014/68/S et 2016/293/S.

DECISIONS DE PAIEMENT : Frais d'actes et de contentieux

2019/011 - Désignation de la SCP LAURE et ALDEGUER, Huissiers de Justice, pour procéder à la signification de courriers et à la réalisation de constat dans le cadre d'un dossier de péril pour un immeuble sis au 8, rue Notre Dame – 83000 TOULON. Règlement de frais d'actes.

2019/028 - Paiement de la somme de 99,78 € TTC, à la SCP d'Huissiers Bernard BABAU et Carole CHAMBON, pour les frais d'assignation dans l'affaire Ville de TOULON / SPLM – Facture du 11.02.2019.

2019/029 - Paiement de la somme de 47,87 € TTC, à la SELARL d'Huissiers CHASTAGNARET, ROGUET, CHASTAGNARET, MAGAUD, pour les frais de signification dans l'affaire Ville de TOULON / SPLM – 245 Hall - Facture du 8.02.2019 n° 248981.

LOUAGE DE CHOSES :

2019/002 – DE CONCLURE avec l'association « CLUB DES AMIS » dont le siège social est sis à TOULON, 186, rue Thoulon, une convention à titre précaire et révocable portant sur des locaux communaux situés à TOULON, rue du Tonkin, sous l'école élémentaire Val Fleury.
Ces locaux seront partagés avec d'autres associations et occupés deux matinées par semaine pour les besoins de leurs activités culturelles et sportives.
La Ville consent au preneur une occupation à titre gratuit à compter du 1er janvier 2019 pour la durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder 12 ans. Le preneur s'acquittera d'un forfait annuel évalué à 30 € et correspondant à une participation aux frais de fonctionnement, ainsi que de la TEOM.
Ces frais seront imputés en recettes sur le budget de la Ville, chapitre 70, article 71, compte 70878.

2019/003 – DE CONCLURE avec l'association « FITNESS DANSE DU LAS », dont le siège social est sis à TOULON (83200), 136, bd de Lecluze, une convention à titre précaire et révocable portant sur une salle située dans un bâtiment communal dénommé « Maison de quartier du Pont du Las » sis à TOULON (VAR), 53, rue Félix Mayol.
Cette convention est consentie à compter du 1er septembre 2019 pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction ne pouvant excéder 12 ans.
Compte tenu du but poursuivi par cette association, cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, les charges seules étant supportées par l'association et évaluées sur la base d'un forfait annuel établi à 280 €.

Ces redevances seront imputées en recettes sur le budget de la Ville, chapitre 70, fonction 71, article 70878.
La présente décision annule et remplace la décision n° 2018/145/A.J. du 15 novembre 2018.

2019/004 – DE CONCLURE avec l'association « RANDO CLUB TOULONNAIS », dont le siège social est sis à TOULON (83100), 924, avenue Colonel Picot, une convention à titre précaire et révocable portant sur une salle située dans un bâtiment communal dénommé « Ecole Elémentaire VAL-FLEURY » sis à TOULON (VAR), rue Tonkin.
Cette convention est consentie à compter du 1er février 2019 pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction ne pouvant excéder 12 ans.
Compte tenu du but poursuivi par cette association, cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, les charges seules étant supportées par l'association et évaluées sur la base d'un forfait annuel établi à 120 €.
Ces redevances seront imputées en recettes sur le budget de la Ville, chapitre 70, fonction 71, article 70878.

2019/005 - De conclure avec la SAS « L'ART ET LA VIANDE », numéro Siret 834 792 418 RM 83, domiciliée à TOULON (VAR), 35, rue Victor Micholet, représentée par ses gérants, Monsieur Michaël PERES et Madame Sonia PERES née AGUILERA, une convention d'occupation précaire et révocable portant sur le garage communal n° 262, situé à TOULON (VAR), 9001, Rue pierre SEMARD, « Parking de l'Equerre ».
Cette mise à disposition est consentie à compter du 20 janvier 2019, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 56,05 € HT, soit 67,26 € TTC, révisable annuellement tous les 1er janvier.
Cette convention se renouvellera ensuite par tacite reconduction, sans pouvoir excéder douze ans.
Ces sommes seront imputées en recettes sur le budget de la Ville, chapitre 75, fonction 71, compte 752.

2019/006 - DE CONCLURE avec Monsieur Gaston BRICOUT, un bail d'habitation pour le logement communal sis à TOULON (Var), Ecole élémentaire Les Moulins, 1335, Chemin des Fours à compter du 1er janvier 2019, pour une durée de six ans renouvelable, moyennant le versement d'un loyer mensuel de 637,50 €, charges non comprises, révisable annuellement en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers.

2019/008 - De conclure avec la SARL « BAKER », numéro Siret 839 008 646, domiciliée à TOULON (VAR), 6, rue Camille Auban, représentée par sa gérante, Madame Jessie SAVEAN, une convention d'occupation précaire et révocable portant sur le garage communal n° 88, situé à TOULON (VAR), 9001, Rue pierre SEMARD, « Parking de l'Equerre ».
Cette mise à disposition est consentie à compter du 20 janvier 2019, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 56,05 € HT, soit 67,26 € TTC, révisable annuellement tous les 1er janvier.
Cette convention se renouvellera ensuite par tacite reconduction, sans pouvoir excéder douze ans.
Ces sommes seront imputées en recettes sur le budget de la Ville, chapitre 75, fonction 71, compte 752.

2019/010 - De conclure un avenant n° 2 au bail commercial du 13 mai 2008 consenti avec la SARL « L'Hirondelle », portant location des locaux communaux du rez-de-chaussée de l'immeuble situé à TOULON (Var), 37, rue Paul Lendrin.
L'objet dudit avenant consiste à l'extension de l'activité de librairie, papéterie, galerie d'art-pause-café, à celle de disquaire.
Ledit avenant prendra effet à compter du 1er février 2019.

2019/023 - De conclure avec l'association « ORCHESTRE DE CHAMBRE DE TOULON ET DU VAR », dont le siège est sis à TOULON (83000), 5, rue Favier, une convention d'occupation à titre précaire et révocable portant sur un bâtiment communal dénommé « Ex Club des Retraités de Saint Jean du Var » sis à TOULON (VAR), 5, rue Favier.
Cette convention est consentie à compter du 1er janvier 2019, pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction ne pouvant excéder douze ans.
Compte tenu du but poursuivi par cette association depuis plus de quarante ans afin d'animer les quartiers Est de Toulon, la Ville lui consent une mise à disposition à titre gratuit.
Seules les frais de fonctionnement et les taxes locatives sont à sa charge, les compteurs étant au nom de l'association.

POUVOIR :

2019/009 – Pouvoir habilitant Madame Christine ASCENSI, Directrice de la Maison de l'Etudiant, à déposer plainte au nom de la Commune pour les faits suivants : Tentative d'intrusion au 1er étage de la Maison de l'Etudiant en janvier 2019.

JEUNESSE :

2019/1 – De conclure avec le Yacht Club de Toulon dont le siège est sis à Toulon (83000), anse Tabarly, Plage du Mourillon, une convention d'occupation précaire et révocable sur le Centre de Loisirs Jeunes (C.L.J), Anse Tabarly, Plage du Mourillon à TOULON, pour un an à compter de sa notification, renouvelable tacitement d'année en année, sans pouvoir excéder douze ans.

RISQUES URBAINS ET HABITAT :

2019/03 - Décision d'exécuter des travaux d'office, IMR n°1533/2017 immeuble sis à Toulon (Var) 266-296, avenue Colonel PICOT – CADASTRE BE N°0038.

COMMANDE PUBLIQUE :

2019/02 – Information concernant la conclusion des marchés publics.

RAPPORTEUR

Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire

FINANCES

01.1.01 **DFJbudg001** **2019/59/S**	Rapport sur la dette 2018 - Stratégie d'endettement 2019
01.1.02 **DFJdir02** **2019/60/S**	Autorisation de signer le procès-verbal des actifs immobiliers du budget annexe de l'eau dans le cadre du transfert de la compétence à la Métropole Toulon Provence Méditerranée

CONTRATS PUBLICS

01.3.01 **DFJmarch004** **2019/61/S**	Convention de groupement de commandes entre le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Toulon et la Ville de Toulon en vue de la conclusion d'un marché de fourniture de colis de Noël pour des personnes âgées
01.3.02 **DFJmarch005** **2019/62/S**	Convention de groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Toulon en vue de la conclusion d'un marché de location de machines nécessaires aux prestations postales et prestations associées
01.3.03 **DFJmarch003** **2019/63/S**	Groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale de Toulon, la Commune du Pradet, le Centre Communal d'Action Sociale et le Foyer Logement de la commune du Pradet en vue de la conclusion d'un marché pour des fournitures administratives
01.3.04 **DFJmarch002** **2019/64/S**	Groupement de commandes avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée relative aux travaux de création et de rénovation de jeux d'enfants, d'équipements sportifs de plein air et de sols amortissants en 2 lots pour la commune de Toulon et la Métropole Toulon Provence Méditerranée (Antenne de proximité Toulon Le Revest)
01.3.05 **DFJcont03** **2019/65/S**	Avenant n°1 aux contrats d'exploitation des restaurants des plages du Mourillon
01.3.06 **DFJmarch001** **2019/66/S**	Adoption du principe de la concession de délégation de service public pour l'exploitation des salles de spectacles Zénith Oméga et Oméga Live

RAPPORTEUR

Monsieur Yannick CHENEVARD, 2ème Adjoint au Maire

SECURITE CIVILE

02.2.01 DGSsecu003 2019/67/S	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Départementale de Protection Civile du Var
02.2.02 DGSsecu004 2019/68/S	Approbation de l'adhésion à l'Institut des Risques Majeurs (IRMa) pour l'année 2019 et les suivantes

RAPPORTEUR

Madame Dominique ANDREOTTI, 3ème Adjoint au Maire

SOLIDARITES

03.1.01 DSPDCfoye004 2019/69/S	Autorisation de signer une convention avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances dans le cadre du programme «Seniors en Vacances»

RAPPORTEUR

Monsieur Yann TAINGUY, 4ème Adjoint au Maire

CULTURE - ANIMATION CULTURELLE

04.1.01 **DSPDCacul004** **2019/70/S**	Attribution d'une subvention à l'association culturelle MCE PRODUCTIONS

RAPPORTEUR

Monsieur Michel BONNUS, 6ème Adjoint au Maire

SPORTS

06.1.01 **DFSEVespo009** **2019/71/S**	Attribution de subventions au YACHT CLUB de TOULON et AVIRON TOULONNAIS et autorisation de signer les avenants aux conventions d'objectifs au titre du Budget 2019

RAPPORTEUR

Madame Florence FEUNTEUN, 9ème Adjoint au Maire

PERSONNEL

09.2.01 **DRHdir001** **2019/72/S**	Mise à jour du tableau des effectifs
09.2.02 **DRHpaie-carrières002** **2019/73/S**	Assouplissement des règles d'application de la délibération n°2018/16/S du 26 janvier 2018 concernant les indemnités d'astreinte et d'intervention pour la Direction Police Municipale
09.2.03 **DRHrie002** **2019/74/S**	Remplacement sur un emploi permanent du Responsable des Bâtiments (Chef de service Travaux Opérations Bâtiments) au sein de la Direction Travaux Bâtiments - Recours à un agent non titulaire
09.2.04 **DRHdeca002** **2019/75/S**	Autorisation de signer la convention relative à la mise à disposition à temps complet d'un fonctionnaire de la ville de Toulon auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon
09.2.05 **DRHdeca003** **2019/76/S**	Autorisation de signer la convention relative à la mise à disposition de personnel municipal auprès du Comité des Œuvres Sociales des Employés Municipaux (COSEM)

RAPPORTEUR

Madame Marcelle GHERARDI, 10ème Adjoint au Maire

ADMINISTRATION GENERALE

10.3.01 DGScons002 2019/77/S	Validation de l'annexe financière de la convention constitutive et du programme prévisionnel d'activité 2019-2021 du Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Var

RAPPORTEUR

Monsieur Laurent JEROME, 13ème Adjoint au Maire

COMMERCE

13.2.01 **DFJdevcom002** **2019/78/S**	Extension du périmètre de sauvegarde de l'artisanat et du commerce de proximité et du droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux sur le secteur du centre-ville

RAPPORTEUR

Madame Martine BERARD, 14ème Adjoint au Maire

BATIMENTS - TRAVAUX

14.2.01 **DSTbâti003** **2019/79/S**	Dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme

RAPPORTEUR

Madame Valérie MONDONE, 15ème Adjoint au Maire

JEUNESSE

15.1.01 **DFSVDQjeun004** **2019/80/S**	Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Var et autorisation de signer la convention d'attribution de subvention

RAPPORTEUR

Monsieur Mohamed MAHALI, 21ème Adjoint au Maire

POLITIQUE DE LA VILLE

21.2.01 **DADpovi002** **2019/81/S**	Attribution de subventions à l'association les Centres Sociaux de Toulon (CST) pour les trois centres sociaux et culturels de Toulon (Centre, Ouest et Est) et autorisation de signer la convention à intervenir
21.2.02 **DADpovi001** **2019/82/S**	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association la Mission Locale des Jeunes Toulonnais et autorisation de signer la convention à intervenir

RAPPORTEUR

Madame Audrey PASQUALI – CERNY, Conseillère municipale déléguée

GESTION DU PATRIMOINE - FONCIER

39.1.01 **DFJgepa02** **2019/83/S**	Autorisation de signer l'acte de cession par la Ville de TOULON à M. François MURTAS de l'immeuble sis à TOULON, 15, Rue Charles Poncy ou à toute autre SCI pouvant s'y substituer, et abrogation des délibérations n°2013/153/S du 30 mai 2013 et n° 2015/267/S du 23 octobre 2015